

Décision

Générale

colonial

Décision n° 661 attribuant une allocation de 1.000 francs Pour premiers frais d'installation.

n° 661

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 juin 1947

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947

Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 24 novembre 1947 portant fixation des soldes du personnel malgache en service à la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 632 du 2 juin 1947 portant affectation des agents des cadres spéciaux de Madagascar débarqués le 24 mai 1947 à Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une allocation de mille francs (1.000 fr.), une fois payée, pour premiers frais d'installation est attribuée à chacun des fonctionnaires des cadres spéciaux de Madagascar, désignés ci-après et débarqués à Djibouti le 24 mai 1947 : Rakotonaivo (Philippe), en service aux P. T. T.; Rabary (Jean-Louis), en service au bureau des affaires économiques. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur. **P.-H. SIRIEX.**